DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR 2ème TOUR DEUXIEME CIRCONSCRIPTION (Dreux)

Élections Législatives - Scrutin de Ballottage du 30 Juin 1968



Emile VIVIER

DÉPUTÉ SORTANT

PRÉSIDENT DU CONSEIL GENERAL D'EURE-ET-LOIR

MAIRE DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Directeur de Mutuelle d'Assurances contre la Mortalité du Bétail

Président de la Délégation Cantonale du Canton de Châteauneuf

Président de la Fédération Départementale des Anciens Elèves des Ecoles Publiques d'Eure-et-Loir

Membre du Bureau de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir

Vice-Président du Comité d'Expansion Economique

CANDIDAT D'UNION DES FORCES DÉMOCRATIQUES

Remplaçant éventuel :

Maurice LEGENDRE

CONSEILLER GENERAL DU CANTON DE DREUX

MAIRE DE VERNOUILLET

Cultivateur-Apiculteur

Président du Syndicat Electrique du Pays-Drouais

Vice-Président de la Société H.L.M. de l'Arrondissement de Dreux



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Je remercie très sincèrement les 13.219 électrices et électeurs qui m'ont fait confiance dimanche dernier.

Placé par eux en tête des Républicains, je me fais un devoir de solliciter à nouveau leurs suffrages au scrutin de ballottage du 30 Juin.

En confirmant leur vote de l'an dernier et en m'accordant près de 500 voix DE PLUS qu'au premier tour de scrutin 1967, les Electeurs de la deuxième Circonscription de Dreux-Maintenon-Courville viennent une fois de plus de dire NON à ceux qui veulent poursuivre une politique désastreuse pour le Pays.

LE CANDIDAT DE L'U. D. R., M. THORAILLER, PERD PAR CONTRE 2.171 VOIX PAR RAPPORT A L'AN DERNIER.

Le 30 Juin, vous confirmerez notre victoire et votre volonté en votant pour votre député sortant, Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, candidat unique de l'Union des Forces Démocratiques.

Emile VIVIER

Cité à l'Ordre de la Nation

Croix de Guerre 1939-45

Médaille de la Résistance

Croix du Combattant Volontaire 1939-45

Croix du Combattant Volontaire de la Résistance

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR A TITRE MILITAIRE

A ceux qui voudraient aujourd'hui donner des leçons de patriotisme et monopoliser le drapeau tricolore

JOURNAL OFFICIEL du 5 Mars 1947 - Page 2.035

Décret du 25 Février 1947 portant promotion dans la Légion d'Honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Président du Conseil des Ministres et du Ministre de l'Air,

Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre.

Décrète :

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

Au grade d'Officier,
(Pour prendre rang du 1er Octobre 1946)

VIVIER (Emile-Pierre), capitaine (Commandant F.F.I.) 5e subdivision aérienne. Officier énergique d'une haute valeur morale ; quoique amputé d'une jambe, a tenu en 1939 à regagner son unité et a effectué toute la guerre comme pilote. S'est occupé activement de Résistance depuis l'armistice : évasion de prisonniers nord-africains, propagande clandestine, renseignements, récupération de parachutistes et préparation d'un maquis. Pourchassé dès 1942 par la police allemande et celle de Vichy, a été arrêté par la Gestapo le 25 Juillet 1944. Frappé et torturé, a refusé d'avouer toute participation et de donner les noms et adresses des chefs départementaux de la résistance. Envoyé au Fronstalag 122 à Compiègne, puis convoyé vers l'Allemagne, a réussi à s'évader en plein jour le 27 août 1944 à Péronne et à regagner les lignes françaises, ramenant deux prisonniers allemands. Chevalier de la Légion d'Honneur du 29 Juillet 1939.

La promotion ci-dessus comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

Et vous, Monsieur Thorailler, que faisiez-vous alors ?

ANET - IMP. FAVROT

Vu, le Candidat.